

Quelle que soit l'activité pratiquée, les effluents rejetés doivent respecter les valeurs limites d'émissions suivantes :

Valeurs limites d'émissions générales								
pH	T°C	DCO	DBO5	MES	NTK	Ptot	SEH*	Détergents
> 5,5 et < 8,5	≤ 30°C	< 2000 mg/L	< 800 mg/L	< 600 mg/L	< 150 mg/L	< 50 mg/L	< 150 mg/L	< 10 mg/L

* SEH : Substance Extractible à l'Hexane

Absence de prescription technique :

- Architecture et ingénierie
- Publicité et étude de marchés
- Fourniture de contrats et location de baux
- Service dans le domaine de l'emploi
- Agences de voyage et services de réservations
- Sièges sociaux
- Poste, commerce de gros
- Activités informatiques (programmation, conseil, autres services professionnels et techniques de nature informatique)
- Activité d'édition et de production audio et vidéo (hors fabrication des supports)
- Activités de production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, d'enregistrement sonore et d'édition musicale, de production et de diffusion de radio et de télévision, télédiffusion, de traitement, d'hébergement et de recherche de données
- Activités financières et d'assurances
- Activités récréatives, culturelles et casinos
- Activités sportives (stades, etc...)
- Commerce de détail (vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages (à l'exception des commerces de véhicules automobiles et de motocycles)

Absence de prescription technique dans la mesure où l'activité est bien séparée au niveau des réseaux, des autres activités potentielles sur le site :

- Locaux destinés à l'accueil du public : les locaux d'exposition-vente, locaux d'aéroport, de gare, locaux destinés à l'accueil des voyageurs
- Administrations publiques

Se référer aux autres activités potentielles de l'établissement :

- Hôtels, résidences étudiantes ou de travailleurs pour de longs séjours, résidences de tourisme, congrégations religieuses, hébergements de militaires
- Maisons de retraite
- Établissements d'enseignement et d'éducation
- Campings, caravanages
- Activités de contrôle et d'analyses techniques

Prescriptions techniques (raccordement au réseau d'assainissement collectif) et bonnes pratiques :

Activité	Type de rejet	Éléments à maîtriser	Prétraitement	Entretien	Type de déchets
Restauration (Restaurant traditionnel, rapide, collectif, self-service, plats à emporter, traiteur, charcuterie...)	Eaux grasses issues des laboratoires et des cuisines	Graisses Huiles Alimentaires Usagées (HAU)	Bac à graisses (BAG), débourbeur	Aussi souvent que nécessaire Minimum 1 fois/an	Graisses, boues alimentaires et HAU
	Eaux de lavage issues des épluchures de légumes	Fécules	Séparateur à féculés (Obligatoire dès présence d'une éplucheuse à légumes)	Aussi souvent que nécessaire Minimum 1 fois/an	Boues alimentaires
Laboratoire de boucherie, charcuterie, triperie Pâtisserie	Eaux grasses issues du laboratoire de préparation	Graisses HAU	BAG Dégrillage	Aussi souvent que nécessaire Minimum 1 fois/an	Graisses, boues alimentaires et HAU
Activité de boulangerie	Eaux de lavage du laboratoire et des ustensiles	Farine	Enlever la farine avant nettoyage à l'eau		Boues alimentaires
Activités liées à l'automobile (Vente automobile, garage avec atelier mécanique, stations de lavage, stations-service, ...)	Eau de lavage des véhicules et des surfaces	Hydrocarbures	Séparateur à hydrocarbures Surfaces couvertes (éviter interception des eaux pluviales)	Aussi souvent que possible Minimum 1 fois/an	Boues et eaux hydrocarbonés
Salons de coiffure, instituts de beauté, bains-douches, toilette	Eaux de rinçage des shampoings, colorations et autres produits cosmétiques	Phénols, paraben, formaldéhydes, ammoniac, ...	Dégrillage Neutralisation	Quotidien	Refus de dégrillage
			Respect des dilutions des produits Substitution des produits dangereux par des produits dits « naturels »		
Laverie (libre-service, intégrée dans une entreprise), nettoyage	Eaux de nettoyage issues des machines à laver traditionnelle à l'eau	Phosphates	Décanteur, dégrilleur, dispositif de refroidissement et de neutralisation	Aussi souvent que nécessaire	Boues de décantation et refus de dégrillage

Activité	Type de rejet	Éléments à maîtriser	Prétraitement	Entretien	Type de déchets
à sec, dégraissage, aqua-nettoyage, ...	Eau de contact des machines à nettoyage à sec	Solvants	Double séparateur à solvant intégré à la machine	Vidange quotidienne de l'eau de contact, collecte des boues	Boues de décantation
Centres de soins médicaux ou sociaux, laboratoires d'analyses médicales	Eaux de nettoyage du matériel de laboratoire ou des locaux	Effluents biologiques et chimiques	Aucun rejet de ces effluents n'est admis au réseau à l'exception des eaux de rinçage de la verrerie (sauf les 1ères eaux de lavage) Désinfection, décantation, neutralisation et cuve de décroissance		
Cabinets d'imagerie (laboratoire photo, radiologie, ...)	Eaux de rinçage des films développés	Argent, bromures, chlorures	Electrolyse avec récupération des bains argentiques, évaporateur sous vide, choix de produits à faible taux d'utilisation	Quotidien	Révélateurs fixateurs ; 1ères eaux de rinçage concentrées, bain d'électrolyse
Cabinet et prothésiste dentaire	Eaux de lavage du matériel et du crachoir	Mercurure, Plomb	Séparateur d'amalgames (95% de rendement obligatoire en poids d'amalgame)	Aussi souvent que nécessaire pour maintenir le rendement initial	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
	Eaux issues de la fabrication des plâtres	MES	Bac de décantation		Déchets banal
Piscine	Eaux de vidange, eaux de nettoyage des filtres et des bassins	Chlore, sulfates, diatomées	Neutralisation du chlore Décantation par filtres à diatomées	À chaque nettoyage Avant chaque vidange (l'établissement doit prévenir le service des dates de vidange au minimum 1 mois à l'avance et un débit de rejet pourra être appliqué)	Filtres, concentrats de déchloration

Liste d'activités et de prescriptions non exhaustive.